

Lundi 10 mars 2025



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 23

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 205) — *Loi sur la publication de rapports concernant les répercussions des mesures budgétaires/The Budget Impact Reporting Act*

M. WASYLIW

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

M. WASYLIW

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 213) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (accords de non-concurrence)/The Employment Standards Code Amendment Act (Non-Compete Agreements)*

M. WASYLIW

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WASYLIW

(N° 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act*

M. MOYES

(N° 218) — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. WASYLIW

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (intervention et signalement obligatoires en cas d'acte répréhensible commis par un autre agent de police)/The Police Services Amendment Act (Obligation to Respond to Police Wrongdoings)*

M. WASYLIW

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. WOWCHUK

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

M. JOHNSON

(N° 222) — *Loi sur les intrus criminels et modification de la Loi sur la responsabilité des occupants/The Criminal Trespassers Act and Amendments to The Occupiers' Liability Act*

M^{me} STONE

(N^o 224) — *Loi sur la participation du public quant à la loi budgétaire/The Budget Bill Public Accountability Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
M^{me} BYRAM
M^{me} COOK
M. EWASKO
M. GOERTZEN
M. GUENTER
M^{me} HIEBERT
M. JACKSON
M. JOHNSON
M. KING
M. LAGASSÉ
M^{me} LAMOUREUX
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

MOTIONS PORTANT SUR LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Que l'Assemblée législative accepte le rapport du commissaire à l'éthique concernant le député de Fort Rouge, daté du 19 février 2025, et approuve la recommandation qu'il contient.

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* WIEBE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* SIMARD

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

M. le *ministre* SIMARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 5) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains/The Human Tissue Gift Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 9) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (2)*

M. le *ministre* MOSES

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel/The Oil and Gas Amendment Act*

M^{me} la *ministre* SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Amendment Act*

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment and Public Schools Amendment Act*

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (équité alimentaire pour un apprentissage durable)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Equality for Lasting Learning Outcomes)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (enseignement en langue autochtone)/The Public Schools Amendment Act (Indigenous Languages of Instruction)*

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieu scolaire sûr)/The Public Schools Amendment Act (Safe Schools)*

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants et la Loi sur l'administration scolaire/The Community Child Care Standards Amendment and Education Administration Amendment Act*

M^{me} la ministre KENNEDY

(N^o 21) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

M. le ministre MOYES

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement et la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Environment Amendment and Waste Reduction and Prevention Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre WIEBE

(N^o 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N^o 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

M. le ministre SANDHU

(N^o 42) — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. GOERTZEN — 27 minutes)

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M^{me} la *ministre* FONTAINE — Le Manitoba est plus fort uni face aux droits de douane et aux menaces de Donald Trump

Attendu :

que les droits de douane imposés par le président américain Donald Trump menacent la souveraineté et la sécurité économique du Canada;

que le Manitoba est un grand producteur d'hydroélectricité propre et qu'il regorge de minéraux critiques et de gens brillants et travailleurs qui sont source d'innovation et de prospérité;

que les Manitobains veillent les uns sur les autres comme ils l'ont toujours fait;

qu'aujourd'hui plus que jamais, les Manitobains doivent se serrer les coudes, être solidaires et agir de manière décisive pour défendre leurs emplois, leurs industries et leurs ressources;

que les Manitobains sont plus forts lorsqu'ils sont unis;

qu'ils aiment le Canada;

que le Canada ne deviendra jamais le 51^e État,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba fasse front commun pour défendre la province, ses travailleurs et ses industries contre les droits de douane et les menaces du président Donald Trump, qui mettent en péril la souveraineté et la sécurité économique du Canada.

(Ministre ASAGWARA — 13 minutes)

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

Motion de M. BEREZA

Que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures immédiates et décisives pour créer au sein du Bureau du shérif du Manitoba un service responsable de l'application des conditions de mise en liberté sous caution afin de protéger les Manitobains de ceux qui enfreignent ces conditions.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} STONE — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à éliminer la taxe sur la masse salariale nuisible à l'emploi

4. Attendu :

que l'économie et les travailleurs du Manitoba sont menacés par l'augmentation des coûts et par les taxes imposées aux familles et aux entreprises par le gouvernement provincial;

que la taxe sur la masse salariale est une taxe sur les emplois et qu'elle fait fuir les entreprises;

que le gouvernement provincial impose la taxe sur la masse salariale nuisible à l'emploi la plus élevée au Canada, après le Québec;

que seulement trois autres provinces maintiennent une telle taxe nuisible;

qu'aucune taxe sur la masse salariale n'est imposée à l'échelle nationale, dans les territoires et dans six autres provinces;

que les entreprises manitobaines sont aux prises avec des droits de douane injustes imposés par le gouvernement américain et qu'elles ont besoin d'une aide significative et permanente;

que la taxe sur la masse salariale du gouvernement provincial, qui entraîne des pertes d'emploi, fait en sorte qu'il soit, d'une part, moins attrayant pour les nouvelles entreprises de s'établir au Manitoba et, d'autre part, plus difficile pour les investisseurs et les créateurs d'emplois de faire croître l'économie;

que sous ce gouvernement provincial, le taux de chômage est monté en flèche, passant de 4 % en 2023 à plus de 6 % en 2025;

que le gouvernement provincial néo-démocrate de Pawley avait établi cette taxe lors d'une récession en 1982;

que le gouvernement provincial actuel entraîne le Manitoba vers une autre récession en raison de son taux de chômage élevé;

que le précédent gouvernement progressiste-conservateur avait commencé à éliminer progressivement cette taxe dans ses budgets de 2020, de 2021, de 2022 et de 2023, l'éliminant définitivement pour beaucoup de petites et moyennes entreprises et la réduisant pour des milliers d'autres entreprises manitobaines;

qu'en réponse à la menace constante des droits de douane américains, le gouvernement provincial actuel n'a offert aux entreprises manitobaines qu'un report temporaire de trois mois de la taxe sur la masse salariale;

que le Manitoba a besoin d'un environnement commercial concurrentiel pour attirer des investissements au Manitoba et renforcer l'économie locale face aux mesures commerciales prises par les États-Unis,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à rendre la province plus attrayante pour les investisseurs internationaux et les nouvelles entreprises en poursuivant l'élimination progressive et permanente de la taxe sur la masse salariale nuisible à l'emploi, en offrant une aide véritable pour les entreprises qui sont aux prises avec les droits de douane américains et en renversant la tendance du gouvernement à augmenter le fardeau fiscal des Manitobains.
